

COMMUNIQUE DE PRESSE

29 novembre 2017

DIRECTIVES ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE : LE PARLEMENT ADOPTE DES OBJECTIFS AMBITIEUX, SANS PRENDRE EN COMPTE LES MOYENS POUR LES ATTEINDRE

Le 28 novembre, les députés européens de la Commission Industrie, Recherche et Energie ont adopté les projets de rapport sur les directives énergies renouvelables et efficacité énergétique, soutenant pour 2030 un objectif contraignant européen d'énergies renouvelables d'au moins 35% et un objectif d'efficacité énergétique européen contraignant de 40%, décliné au niveau national. Si la Commission ITRE souhaite adresser un signal politique fort en amont des trilogues, l'UFE regrette que la question des moyens pour atteindre ces objectifs ait encore une fois été mise de côté.

Avec un résultat très serré (33 pour, 30 contre et 2 abstentions), les députés de la Commission ITRE ont voté pour un objectif fort d'efficacité énergétique, et plus largement soutenu la proposition du rapporteur José Blanco Lopez sur les énergies renouvelables (43 pour, 14 contre et 7 abstentions). Cependant, ces objectifs ne peuvent être les seuls garants du succès de l'Union européenne et doivent être nécessairement corrélés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'UFE le rappelle : en matière de politique énergétique et climatique, il est essentiel de préserver un cadre d'ensemble cohérent et pragmatique. **L'efficacité climatique** et la **flexibilité laissée aux Etats-membres pour y parvenir** doivent être la priorité en termes de pilotage, ceci afin de donner à chacun les moyens d'atteindre les objectifs européens de décarbonation au meilleur coût pour les consommateurs. **Ambition et flexibilité doivent aller de pair !**

En amont du vote de ces deux textes en plénière prévu en janvier 2018, deux priorités s'imposent à présent :

- D'une part, le règlement sur la Gouvernance de l'Union de l'énergie, qui sera adopté en Commission le 7 décembre prochain, doit intégrer un mécanisme qui évalue et rectifie l'impact des politiques énergétiques sur le mécanisme d'échange de quotas d'émissions européen (EU ETS). Cela est nécessaire pour **garantir un signal fort du prix du carbone et remettre l'objectif de réduction des émissions de CO2 au cœur de la politique énergétique européenne.**
- D'autre part, l'Union européenne doit se doter d'une véritable **politique industrielle européenne** si elle souhaite répondre à son ambition climatique, tout en soutenant la compétitivité des entreprises européennes en matière de technologies propres.

Contact :

Anne CHENU - +33.6.09.22.77.01 - +33.1.58.56.20.84 – anne.chenu@ufe-electricite.fr
[@ufelectricite](https://twitter.com/ufelectricite)

